

# Événement

## Toujours plus de divorces

A peine plus de 10 000 en 1980, près de 20 000 en 2009. Le constat est sans appel: en Suisse, comme dans le reste de l'Europe, on divorce de plus en plus. Avec 3,6 divorces pour 1000 habitants, Neuchâtel est le canton où le taux est le plus élevé. Avec 2,7 divorces pour 1000 habitants, le canton de Vaud se situe, lui aussi, au-dessus de la moyenne nationale (2,5 divorces pour 1000 habitants).



## Salon du divorce à Paris

À Paris, début novembre, s'est tenu le premier «Salon du divorce, de la séparation et du veuvage». L'occasion, pour les quelque 8000 visiteurs, de trouver des conseils pour rebondir après un divorce. Côté stands, il y en avait pour tous les goûts: une agence de détectives, une autre de garde d'enfants, des plateformes de conseils juridiques ou encore des agences immobilières.

# Divorcer, simple comme un clic de souris

**Société** Largement entré dans les mœurs, le divorce semble n'avoir jamais été aussi simple. Après la suppression du délai de réflexion, on peut même divorcer grâce à internet.

DOSSIER RÉALISÉ  
PAR EMMANUEL BORLOZ

acheter ses vêtements, sa voiture, prévoir ses vacances, retrouver ses amis d'enfance ou encore faire ses courses, le tout sans quitter son salon. Sur internet, il y en a vraiment pour tous les goûts. Une gamme de possibilités qui semble infinie et qui touche désormais aux secteurs les plus inattendus puisqu'aujourd'hui, on peut même divorcer grâce à la Toile. En Suisse, en effet, deux sites, parmi lesquels [www.easydivorce.ch](http://www.easydivorce.ch), viennent en aide aux couples qui, d'un commun accord, ont décidé de rompre leurs vœux, le tout sans avocat.

### «Faire easy, ça a été dur»

En ligne depuis trois ans, le site [easydivorce](http://www.easydivorce.ch), basé à Préverenges, fournit tous les documents nécessaires au divorce, à la séparation ou encore à la dissolution du PACS. Moyennant, par exemple, 790 francs pour un divorce, l'internaute s'inscrit et établit son dossier. Lorsque les données sont rassemblées et que les formulaires sont remplis, les documents sont envoyés à une équipe de juristes et d'avocats pour examen. Si tout est en ordre,



Moyennant 790 francs, [www.easydivorce.ch](http://www.easydivorce.ch) fournit tous les documents nécessaires. Nous n'intervenons que dans les divorces à l'amiable. Si ce n'est pas le cas, nous renvoyons les internautes vers des avocats. En outre, nous ne nous occupons que des couples qui ont dix enfants maximum et dont le patrimoine immobilier ne compte pas plus de trois biens, explique Claudio Bocchia, fondateur. Keystone

l'utilisateur imprime les documents, les signe et les envoie au juge, précise Claudio Bocchia, fondateur d'[easydivorce.ch](http://www.easydivorce.ch). Les documents à fournir sont standards. Il s'agit des mêmes textes

que ceux d'un cabinet d'avocats. Pour l'utilisateur, le procédé est très simple. En revanche, la création du site n'a pas été une mince affaire. Faire easy, ça a été dur, poursuit l'administrateur.

Et ça marche! Car même si Claudio Bocchia n'articule aucun chiffre précis, l'homme confie que son site s'est penché sur le cas de centaines de couples. Il ne se passe pas un jour sans que nous

ne recevions un dossier à traiter. Autre preuve du succès de la plateforme, [easydivorce.ch](http://www.easydivorce.ch) dispose, depuis quelques jours, de sa version suisse-allemande: [www.einfache-scheidung.ch](http://www.einfache-scheidung.ch).

A l'image de son pendant romand, nous pensons que le site destiné aux Allemands atteindra son rythme de croisière au bout de deux ou trois ans.

### «On ne fait pas la promo du divorce»

Au final, bien que [easydivorce.ch](http://www.easydivorce.ch) aide de nombreux couples à tourner définitivement la page, en rendant le divorce aussi facile qu'une réservation de chambre d'hôtel, Claudio Bocchia se défend de faire l'apologie de la rupture. Nous ne sommes pas là pour faire la promotion du divorce, déclare l'administrateur, qui tient également à relever que la plateforme n'intervient que lorsque la décision du divorce est prise. Notre site n'est qu'un moyen d'y arriver, au même titre que les avocats.

Et le fondateur de poursuivre, argument économique à l'appui: il faut également penser aux personnes qui n'ont pas la possibilité de déboursier entre 3000 et 4000 francs de frais d'avocats mais qui veulent quand même divorcer. On ne dit pas: «divorcer, c'est bien», mais nous proposons simplement un moyen supplémentaire et moins cher d'y parvenir.

[www.easydivorce.ch](http://www.easydivorce.ch)  
[www.einfache-scheidung.ch](http://www.einfache-scheidung.ch)

## L'avis de Jacques Barillon, avocat.

«Les sites de conseils juridiques: au mieux, des sources d'infos. Au pire, des usines à gogos»



Jacques Barillon. Archives La Côte

Des cas de divorce, dans sa carrière, M<sup>e</sup> Jacques Barillon en a beaucoup traités. Je m'intéresse toujours à ces causes, car les enjeux sont souvent considérables, en particulier lorsque des enfants sont au centre du débat, confirme l'homme de loi, à qui la tendance actuelle au divorce n'a pas échappé. Ainsi, le ténor du barreau en convient: en Suisse, divorcer est devenu plus simple et plus rapide, surtout lorsque les époux parviennent à trouver un accord et déposent une requête commune. Lucide, Jacques Barillon reconnaît toutefois que, pour divorcer, la présence d'un avocat n'est pas systématiquement nécessaire. Du moins lorsque la cause n'est pas litigieuse et que les conjoints sont d'accord sur les

modalités de règlement de leur divorce. Dans les affaires disputées et complexes, l'assistance d'un avocat est hautement recommandée.

### Relation de confiance

Quant aux sites qui livrent des «kits divorce» clés en mains, contribuant selon certains à rendre le divorce encore plus facile, l'homme de loi les connaît également très bien. La pratique du divorce en ligne, à l'image d'autres types de consultations ou de conseils sur internet, se développe à grande vitesse, poursuit M<sup>e</sup> Barillon, qui ne voit pas la tendance d'un mauvais œil, pour autant que le recours à ces sites ne soient qu'informatif. S'il s'agit de recueillir des

renseignements d'ordre général et à titre gratuit, de tels sites peuvent être utiles. En revanche, passé ce stade informatif initial, je n'y suis pas favorable. Un justiciable doit avoir un contact direct et personnel avec son avocat, qui consulte à son cabinet. C'est le seul moyen d'établir une relation de confiance. L'avocat virtuel ou informatif est l'antipode du lien qui doit s'instaurer entre son client et lui.

### «Juriste»: terme non protégé

Plus généralement et se faisant le défenseur de sa corporation, l'avocat porte un regard sévère sur l'intrication de la loi et du numérique. Les sites de conseils et de consultations juridiques sont, au mieux, source d'informations d'ordre

général, et, au pire, des usines à gogos. Il faut aller voir qui, derrière telle belle présentation informatique, anime et opère. À quel avocat avez-vous affaire? S'agit-il même d'un avocat, ou simplement d'un juriste? Quels sont ses mérites? Ce genre de sites, est vrai, constitue une niche pour des juristes qui ont fait le deuil d'une pratique traditionnelle et rigoureuse du métier d'avocat, où la concurrence est rude et où seuls, à visage découvert, et non en portant le masque de la Toile, les plus compétents émergent et durent, conclut l'homme de loi, qui tient à rappeler au passage que le terme de juriste n'est pas protégé: chacun peut s'autoproclamer juriste, sans contrevenir à la loi!